



CASIF : Des affaires en cascade pour nos collègues motocyclistes !

Les motocyclistes de la compagnie autoroutière Sud Île-de-France (CASIF), se sont positivement mis en évidence sur ce mois de mars 2017, avec trois belles affaires.

9 mars : Deux individus en scooter refusent d'obtempérer sur l'A6. Interpellés, c'est 1kg de cannabis qui sera découvert dans le deux-roues. Le conducteur est dépisté positif au THC.

17 mars : A6 toujours, un véhicule Audi A3 commet plusieurs infractions au code de la route. Interpellé, le passager aura un comportement douteux, tentant de dissimuler quelque chose. Les collègues découvriront 4 grammes de cocaïne et le conducteur sera dépisté positif aux produits stupéfiants.

23 mars : Encore sur l'A6, lors d'un contrôle d'un ensemble routier immatriculé à l'étranger. Après investigations, 297 bidons, entreposés sur une palette, ne sont pas conformes à l'homologation car ils ne comportent ni étiquette, ni marque, ni norme ADR... Un nombre record de 891 infractions de 5^{ème} classe seront relevées à l'encontre de l'expéditeur français de la marchandise !

« Nous tenons une nouvelle fois à féliciter nos collègues motocyclistes, pour la qualité de leur travail, qui fait honneur à la spécialité.

Une demande d'article 36 a été effectuée par le commandant de la CASIF. L'UNSA Police soutient cette demande. »

Le bureau zonal CRS paris IDF



UNSA Police, le langage de vérité !